



# Ouvrier électricien ou Ouvrière électricienne pôle travaux (F/H/X)

**ET SI C'ÉTAIT  
VOUS!**

La Province de Namur recrute un/une Ouvrier qualifié/(classe 2) - électricien ou Ouvrière qualifiée/(classe 2) - électricienne pôle travaux (F/H/X) pour l'Ecole Hôtelière de la Province de Namur.

## Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : Dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Lieu de travail principal : Ecole Hôtelière de la Province de Namur, Avenue de l'Ermitage, 7 à 5000 NAMUR.
- Contrat : Contrat de remplacement.
- Votre candidature est attendue pour le 6 mars 2026 au plus tard.

## Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : **Ecole Hôtelière de la Province de Namur (EHPN).**

Au sein du projet éducatif et pédagogique provincial :

1. Défendre et promouvoir la spécificité de l'expérience provinciale en matière d'enseignement technique et professionnel dans un secteur porteur d'emploi (hôtellerie - restauration - gastronomie)
2. Concrétiser une formation de haute qualité aux niveaux pratique et technique et un projet éducatif axé sur des valeurs fortes : sens de l'effort, rigueur, engagement responsable, respect de l'autre et du métier
3. Développer les missions décrétales définies en 3 axes :
  - Développement de l'individu
  - Développement du citoyen
  - Développement de compétences professionnelles
4. Faire de l'EHPN un phare dans le paysage de l'offre de formation en matière de culture hôtelière, d'excellence artisanale et technologique. reconnu dans le monde professionnel et dans le public

## Votre mission / Vos missions

Le métier d'ouvrier recouvre de multiples fonctions et reprend de nombreuses tâches manuelles et intellectuelles. Sous l'autorité du chef de bureau pôle logistique et de la Direction, l'ouvrier électricien assure la maintenance, le dépannage, la réparation et l'adaptation des installations électriques du site. Il contribue également, de manière polyvalente, aux travaux généraux d'entretien et à la sécurité, à l'hygiène et à la salubrité des infrastructures, afin de garantir un cadre de vie et de travail optimal pour la collectivité scolaire.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse [carrière2@province.namur.be](mailto:carrière2@province.namur.be)

**Remarque :**

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe !**



## Votre profil

- Vous êtes titulaire du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (**CESI**) ou supérieur (**CESS**) en rapport avec la fonction à exercer.
- Conditions générales d'accès : être de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques.

## La procédure de sélection

La sélection s'effectuera en une seule étape :

- **Une audition** évaluant notamment la motivation des candidats et candidates, leurs compétences techniques et comportementales et leur vision de la fonction.

## Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse [daccota@province.namur.be](mailto:daccota@province.namur.be)

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

## Nous offrons

### Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Type de contrat : **Contrat de remplacement**
- Estimation de la rémunération : Ouvrier.ère qualifié.e : Echelle D2 – Ouvrier.ère (classe 2) : Echelle D4
  - Brute mensuelle indexée (2025) avec 0 année d'ancienneté à temps plein :  
2.701,11€ (D2) - 2.683,40€ (D4)
  - Brute mensuelle indexée (2025) avec 6 années d'ancienneté à temps plein :  
2.966,80€ (D2) - 3.048,71€ (D4)

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse [carrière2@province.namur.be](mailto:carrière2@province.namur.be)

### Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Possibilité de télétravail après la période d'écolage nécessaire ;
- Remboursement de 0,37 euro/km parcouru en vélo.

## Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse [carrière2@province.namur.be](mailto:carrière2@province.namur.be) ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines – Gestion des Carrières, rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 6 mars 2026 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Carinne ANCIAUX au 081/77.54.36 ou via l'adresse mail [carrière2@province.namur.be](mailto:carrière2@province.namur.be)